



Litige avec syndic de copropriété

Par **rabe**ha, le **01/09/2009** à **17:48**

Bonjour, rnJ'ai suspendu le paiement de mes charges en mars 2009 en envoyant un courrier simple explicatif. Je n'ai eu aucune réponse et j'ai renvoyé un courrier en mai, toujours pas de réponses. La suspension est liée au fait que nous avons des pb d'ascenseur depuis plusieurs mois et que le syndic ne fait rien à part se renvoyer la balle avec la société qui gère les ascenseurs. Je me suis retrouvé coincé dans l'ascenseur et ma mère agée également. Je reçois en juin mes charges avec des frais d'huissiers de 250€ alors que je n'ai jamais reçu aucune relance. Je leur ai envoyé un courrier cette fois en recommandé pour leur expliquer que je ne paierais pas les frais d'huissier mais que je paie mes charges de mars et de juin. Je reçois à nouveau une relance majorée pour ces 250€ de frais d'huissiers. Le syndic a t il le droit de facturer des frais pour lesquels le copropriétaire n'a jamais été relancé et n'a jamais reçu de réponses à ses courriers ??? Le syndic prétend ne jamais avoir reçu mes courriers et prétend également m'avoir envoyé des relances dont je n'ai jamais vu la couleur. Sont ils dans leur droits de me réclamer ces frais ?rn rnMERci pour votre retour.